



# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/7

## Shellshield 301(TM) refractory cement [EU]

Révision 0

Date de révision 2020-10-27

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Shellshield 301(TM) refractory cement [EU]

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations\* sur si-tes industriels;

Description Matière première pour fonderie .

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph  
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570  
Maumee, Ohio 43537 USA  
Web www.ransom-randolph.com  
Téléphone +1 (419) 865-9497  
Télécopie +1 (419) 865-9997  
Email RR.SDS@dentsply.com  
Adresse e-mail de la personne compétente RR.SDS@dentsply.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029  
Société Centro antiveleni Niguarda di Milano  
Centro antiveleni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318;

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.  
Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil de prudence:  
Prévention

P264 - Se laver (hands) soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

## Shellshield 301(TM) refractory cement [EU]

Révision 0

Date de révision 2020-10-27

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Conseil de prudence: Intervention</b>	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ . P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ . P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
--	--

## 2.3. Autres dangers

<b>Autres risques</b>	Le produit contient non-respirable crystalline silica as quartz and cristobalite in a wet form.
-----------------------	---

## Informations supplémentaires

	Sans objet. Une évaluation PBT et vPvB.
--	---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
sodium silicate.		1344-09-8	215-687-4		10 - 20%	Met. Corr. 1: H290; Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318;
Kaolin clay.		1332-58-7			1 - 10%	Eye Irrit. 2: H319;

## Informations supplémentaires

	Le texte intégral relatif aux Phrases de risque mentionnées dans cette partie est présenté en Section 16.
--	---

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon.
<b>Ingestion</b>	Boire 1 à 2 verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation de la peau.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Inhalation</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## Shellshield 301(TM) refractory cement [EU]

Révision 0

Date de révision 2020-10-27

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Éliminer toutes les sources d'ignition. Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Éviter de soulever de la poussière. Nettoyer la zone concernée à l'aide d'un aspirateur. Transférer dans un récipient approprié et étiqueté.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section pour de plus amples informations.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter la formation de poussière. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver à l'écart de la chaleur. Chaleur, étincelles et flammes nues.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

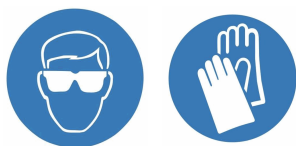
Matière première pour fonderie .

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. exposure limits - Crystalline Silica, quartz - 0.025 mg/m<sup>3</sup> TWA ACGIH TLV (respirable fraction); 50 ug/m<sup>3</sup> 8 hr -TWA PEL (respirable fraction).

## 8.2. Contrôles de l'exposition



## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.

## 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des vêtements de protection.

## Protection des yeux / du visage

En cas d'éclaboussement, porter :. Lunettes de protection réglementaires. lunettes de sécurité avec protections latérales.

## Shellshield 301(TM) refractory cement [EU]

Révision 0

Date de révision 2020-10-27

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection de la peau - Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection respiratoire	Équipement respiratoire adapté.
8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l' environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
Contrôles de l'exposition professionnelle	Une ventilation par aspiration locale est nécessaire.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Pâte
Couleur	gris foncé
Odeur	Inodore
Densité relative	2 - 3.5
Coefficient de partage	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible
pH	>
Point de fusion	> 1100 °C
Point de congélation	Sans objet.
Point d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Liposolubilité	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau

## 9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	Sans objet.
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

	Sans objet.
--	-------------

## 10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun danger important.
--	-------------------------

## 10.4. Conditions à éviter

	Aucun danger important.
--	-------------------------

## Shellshield 301(TM) refractory cement [EU]

Révision 0

Date de révision 2020-10-27

## 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition à risque ( silice ) : la silice cristalline se dissoudra dans l'acide fluorhydrique et produira du tétra-fluorure de silicium . La réaction avec de l'eau ou des acides génère de la chaleur.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	sodium silicate. Voie orale chez le rat DL50 = 1960 mg/kg. Voie dermique chez le lapin DL50 = 4640 mg/kg. Kaolin clay. ORL RAT LD50 > 5000 mg/kg. Voie dermique chez le rat DL50 = > 5000 mg/kg.
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>cancérogénicité</b>	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité reproductive</b>	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Publications du CIRC et du CSLEP En 1997, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a conclu que la silice cristalline alvéolaire inhalée sur les lieux de travail est cancérogène pour l'homme. Cependant, le CIRC a également noté que la cancérogénicité n'était pas détectée dans toutes les circonstances étudiées en milieu industriel et qu'elle pouvait dépendre de caractéristiques inhérentes à la silice cristalline. (IARC Monographs on the evaluation of the carcinogenic risks of chemicals to humans, Silica, silicates dust and organic fibres, 1997, Vol. 68, IARC, Lyon, France)  En juin 2003, le Comité Scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP) a conclu : « que l'inhalation de silice cristalline alvéolaire a comme effet principal chez l'humain d'entraîner l'apparition de silicose. Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer. Il est impossible d'identifier clairement un seuil pour le développement de la silicose : toute réduction de l'exposition en réduira par conséquent le risque. »  (SCOEL SUM Doc 94-final on respirable crystalline silica, June 2003) Des études étaient la thèse que seules les personnes souffrant déjà de silicose courraient un risque accru de cancer. Afin de protéger les travailleurs contre la silicose, les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être respectées et des procédures de gestion du risque mises en place si nécessaire.
<b>danger par aspiration</b>	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Exposition répétée ou prolongée</b>	L'inhalation de poussière peut provoquer une dyspnée.

## 11.1.4. Informations toxicologiques

Sans objet.

## Shellshield 301(TM) refractory cement [EU]

Révision 0

Date de révision 2020-10-27

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Sans objet.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ne s'accumule pas biologiquement.

**12.4. Mobilité dans le sol**

indéterminé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

indéterminé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Sans objet.

**Informations supplémentaires**

sodium silicate. Poisson CL50/96h = 3185 mg/kg.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

**Méthodes d'élimination**

Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.

**Élimination du conditionnement**

Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

**Informations supplémentaires**

Pour la mise en décharge à l'intérieur de l' UE , le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets devrait être utilisée .

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.4. Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## Shellshield 301(TM) refractory cement [EU]

Révision 0

Date de révision 2020-10-27

## Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Règlements</b>	<p>RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p>
-------------------	--

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

## SECTION 16: Autres informations

## Autres informations

<b>Texte des mentions de danger présentées en Section 3</b>	<p>Entraînement Les travailleurs doivent être informés de la présence de la silice cristalline et être entraînés à utiliser et à manipuler correctement ce produit selon les réglementations en vigueur.</p> <p>Dialogue social sur la silice cristalline alvéolaire Un accord multi-sectoriel – « Accord sur la Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de Bonnes Pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent » – a été signé le 25 avril 2006. Cet accord indépendant, soutenu financièrement par la Commission Européenne, s'appuie sur un Guide des Bonnes Pratiques. L'accord a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et ses annexes, y compris le Guide des Bonnes Pratiques, est disponible sur <a href="http://www.nepsi.eu">http://www.nepsi.eu</a> et apporte des renseignements utiles et des conseils pour la manipulation des produits contenant de la silice cristalline alvéolaire.</p> <p>Met. Corr. 1: H290 - Peut être corrosif pour les métaux. Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.</p>
---	--

## Informations générales

STOT RE2: H373 - WARNING - May cause damage to lungs through prolonged or repeated exposure.

## Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.